

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 25 septembre 2006

L'an deux mille six, le lundi vingt cinq septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge se sont réunis, en la Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur Bernard AUBRIL, Président, en date du dix huit septembre 2006, envoyée le dix neuf septembre 2006 et affichée au siège de la Communauté de Communes à compter du même jour.

Membres en exercice : 61

Présents : M. AUBRIL, M. MAUDUIT, M. ÉLIE, M. BLIN, M. DE RUSSÉ, M. PIQUOT, M. JOURDAIN (délégué suppléant de M. SURIRAY), M. PIEL, MME LEROUX, M. BEAUDOUIN, M. GRISON, M. DZIERWA, M. MIGNOT, MME CUDORGE, M. PARÉ, M. OURSEL, MME HAMELIN, M. DURAND, M. BAEYAERT, M. GONZALEZ, M. TARGAT (délégué suppléant de M. DESHAYES), M. HERFORT, M. GRIEU, M. LELANDAIS, M. LESIEUR, M. CAUCHOIS, MME MALHERBE, M. GUÉRAULT, M. VACHER, M. TURPIN, M. GOSELIN, M. HOMMET, M. GALLET, M. DE LA CROUÉE, M. GODEREAUX, M. MERCIER, M. PELLERIN, M. DOYÉRE, M. BOISGONTIER, M. GONDOUIN, M. DECOURTY, M. DESCRETTES, M. BROISIN-DOUTAZ, M. LANGLET, M. D'HALLUIN, M. GRAVEZ, M. LEHÉRICY, MME DE FACCIO, M. FRÈRE (délégué suppléant de M. AUZOUX), M. BAUDOUIN, M. SOULBIEU, M. HIEAUX.

Excusés : M. POIRIER, M. GREFFET, M. CORDIER, M. BATAILLE, MME GIRARDIN, M. YCRE, MME SEGUIN (pouvoir à M. AUBRIL), M. GARNIER, M. CAFFIAUX.

Assistaient également : Mme PRÉVEL, M. VARÉE, M. DORÉ.

Secrétaire de séance : M. PELLERIN

* * *
* *
*

M. AUBRIL prononce quelques mots d'introduction et procède à l'appel.

M. PELLERIN est désigné secrétaire de séance

1. Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 juillet 2006

Le compte rendu est validé.

2. Validation des décisions du premier semestre 2006

Les décisions sont validées.

3. Budget de l'exercice 2006 – Décision Modificative n°2

Rapporteur : Jean-Paul SOULBIEU

M. SOULBIEU présente les inscriptions proposées dans la Décision Modificative n°2 sur le Budget Principal et sur les Budgets Annexes.

M. SOULBIEU donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4. Friche Marc – Signature d'un protocole d'accord

Rapporteur : Marcel BLIN

M. BLIN présente le dossier qui avait été validé lors du Conseil Communautaire du 26 juillet 2006 et les modifications qui sont proposées à cette nouvelle séance.

M. MERCIER s'interroge sur le montant des frais de dépollution.

M. BLIN explique que 30 % du montant de l'acquisition va être consigné, ce qui correspond à plus du double du montant des devis effectués par le Service Développement Economique.

M. MERCIER demande pourquoi les documents n'ont pas été signés depuis le Conseil Communautaire du 26 juillet 2006.

M. BLIN explique que la Société BRICORAMA est d'ores et déjà dans l'après dossier et pense aux recours éventuels lors de la demande de CDEC. La Société souhaite que le dossier soit le mieux ficelé possible et souhaite donc une délibération visant l'avis des domaines reçu. D'où la demande de modification.

M. MERCIER demande que le nom de jeune fille de Mme MARC soit notifié dans le protocole d'accord et quelques informations sur le diagnostic dépollution ayant été fait.

M. BLIN confirme que la dépollution doit être effectuée en suivant un protocole établi par l'expert.

M. MERCIER demande qui prend en charge les frais du diagnostic.

M. BLIN indique que c'est bien la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge qui a pris en compte ces frais sachant que dans l'accord avec la Société BRICORAMA, la plus value dégagée permettra la réalisation de la voirie et la prise en charge de cette étude dépollution.

M. GODEREAUX demande si c'est bien le vendeur qui paye la dépollution.

M. BLIN confirme et indique qu'une consignation de 30 % va être effectuée, cette somme étant nettement supérieure au futur coût de la dépollution.

M. AUBRIL rappelle que le délai proposé pour effectuer cette dépollution est de 8 mois à partir de la signature des actes, ce qui lui semble assez long.

M. BLIN répond que ce dossier dure depuis des années.

Mme de FACCIO s'interroge sur la forme, cela fait trois ou quatre fois que des délibérations sont proposées. Elle indique qu'elle trouve le dossier opaque. Est-on sûr que cela va marcher après ?

M. GONZALEZ demande si après la dépollution un organisme est chargé de contrôler ?

M. BLIN confirme et précise qu'un certificat sera donné, certificat exigé par la Société BRICORAMA.

M. AUBRIL clôt le débat et explique que depuis novembre 2004 il a suivi la volonté de la Commission Développement Economique et rappelle l'historique de cette affaire : annulation de la DIA, report du dossier, négociations ayant été menées et il rappelle les événements ayant eu lieu à la suite du Conseil Communautaire du 26 juillet 2006. Il indique que pour lui cette négociation est de l'ordre du privé et qu'il ne faut pas continuer dans cette voie. M. AUBRIL indique qu'il s'abstiendra et demande à ce que l'on supprime son nom de la délibération.

M. BLIN demande la parole.

M. AUBRIL indique qu'il a clos le débat et propose de passer au vote.

M. BLIN donne lecture de la délibération qui est adoptée avec :

- POUR 34 Voix
- CONTRE 02 Voix
- ABSTENTIONS 16 Voix
- N'ont pas pris part au vote 01 Voix

5. Zone de la Galoterie – Friche Marc – Acquisition d'un terrain de 16 961 m² environ auprès de la SCI du Plateau Saint Jacques – Modification de la délibération du 26 Juillet 2006

Rapporteur : Marcel BLIN

M. BLIN présente le dossier.

Il demande ensuite la parole et explique pourquoi le dossier avait été reporté lors du Conseil Communautaire du mois de mai et pourquoi il n'a pas pu rapporter ce dossier lors de la séance du 26 juillet dernier.

La délibération soumise aux voix est adoptée avec :

- POUR 34 Voix
- CONTRE 02 Voix
- ABSTENTIONS 15 Voix
- N'ont pas pris part au vote 02 Voix

6. Zone de la Galoterie – Acquisition d'un terrain de 20 000 m² environ par la Société Bricorama France – Modification de la délibération du 26 Juillet 2006

Rapporteur : Marcel BLIN

M. BLIN présente le dossier.

M. ÉLIE indique qu'il faut acheter certains terrains à la Ville de Lisieux et demande combien cela va coûter à la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge.

M. BLIN répond que les terrains en question sont déjà propriété de la Communauté de Communes.

M. ÉLIE demande combien ces terrains ont été achetés ?

M. BLIN dit qu'il n'a pas le chiffre en tête.

M. ÉLIE indique que les calculs proposés dans la délibération ne sont pas bons.

M. BLIN indique le contraire et explique le calcul proposé. Il précise qu'il aurait aimé que cette question soit posée en Commission Développement Economique.

M. ÉLIE répond qu'il a déjà posé la question lors du dernier Bureau Communautaire.

Mme de FACCIO confirme que cette question a été posée.

M. BLIN confirme les chiffres indiqués dans la délibération et indique que cette affaire n'est pas opaque mais compliquée. Il n'accepte pas que l'on puisse faire des sous-entendus sur l'honnêteté de son travail. Une fois le dossier concrétisé, tout le monde sera ravi de ce bon accord qui permettra de créer 40 à 50 emplois, ce qui est important. Il ajoute que cette opportunité va permettre à la collectivité d'obtenir 100 000 € afin de réaliser la voirie. Il conclut qu'il répondra à M. ÉLIE afin de démontrer ses calculs.

M. BLIN ajoute que cette opération va permettre de débloquent le dossier. Il indique ensuite qu'il a reçu une lettre de la Société BRICORAMA et en donne lecture. Cette lettre démontre bien que l'accord entre privé n'arrivait pas à son terme et que grâce à l'intervention de la collectivité le dossier va aboutir. Il remercie enfin les délégués de leur confiance.

M. GUERULT remarque qu'il n'y a pas assez d'informations lors des réunions de travail. Il ne trouve pas normal que M. ÉLIE n'est pas eu une réponse à sa question. Pour voter, il faut un minimum de données.

M. HIEAUX précise qu'il suit ce dossier qui a traîné depuis des années et que les questions ne sont pas forcément toujours aussi précises sur des dossiers parfois plus onéreux que ce dossier. Il indique que les collectivités travaillent toujours sur des affaires privées notamment dans le domaine du développement économique.

M. HIEAUX précise que ce dossier est un faux débat. A ce jour, le marché est tenu par une seule société et que donc les ménages sont parfois tentés d'aller sur Caen au lieu de rester sur le bassin d'emploi. Il affirme qu'il faut faire confiance et avancer enfin sur ce dossier.

La délibération soumise aux voix est adoptée avec :

- POUR 34 Voix
- CONTRE 03 Voix
- ABSTENTIONS 15 Voix
- N'ont pas pris part au vote 01 Voix

7. Société Lecamus

Rapporteur : Denis TARGAT

M. TARGAT présente le dossier et donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

8. Zone d'Activité d'Hermival les Vaux – Acquisition d'un terrain de 1 500 m² par la Société ÇADECAP

Rapporteur : Gérard ÉLIE

M. ÉLIE présente le dossier.

Mme CUDORGE demande quel est l'avis des domaines sur cette acquisition ?

M. BLIN explique qu'il n'a pas l'avis sous les yeux mais que le terrain est habituellement vendu à 10 €, il s'agit là d'un compromis pour une parcelle particulière.

M. AUBRIL demande à ce que l'avis soit envoyé à Mme CUDORGE.

Mme CUDORGE souhaite que dans l'avenir l'avis soit indiqué à chaque délibération.

M. ÉLIE donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

9. Zone d'Activité – Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge – Alimentation électrique et gaz – Modèle de convention à passer avec EDF – Gaz de France distribution

M. AUBRIL indique que le dossier est reporté à une prochaine séance.

10. Acquisition par la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge d'un terrain de 38 560 m² appartenant aux Consorts Noiron

Rapporteur : Marcel BLIN

M. AUBRIL indique que cette acquisition est faite dans le cadre de la future Zone d'Aménagement Concertée.

M. BLIN confirme que cette acquisition intervient sur les 70 hectares que la ZAC comptera au total.

Mme CUDORGE fait la même remarque sur l'avis des services fiscaux que dans le dossier précédent.

M. BLIN donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

11. Zone de Glatigny – Chambre d'Agriculture du Calvados – Echange de terrain – Acte modificatif

Rapporteur : Marcel BLIN

M. AUBRIL présente le dossier.

M. BLIN précise qu'il y a eu une erreur dans l'installation des coffrets électriques et que le plus simple est de procéder à cet échange.

M. BLIN donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

12. Zone d'Activité du Grand Clos – Création d'un Atelier Relais – Fixation du coût définitif de l'opération et lancement de la procédure d'appel d'offres

Rapporteur : Marcel BLIN

M. BLIN présente le dossier et donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

13. Fixation des modalités de concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Lisieux Pays d'Auge

Rapporteur : Marcel BLIN

M. BLIN présente le dossier. Il précise les modalités de concertations proposées par la SHEMA.
M. BLIN donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité

14. Ecole Nationale de Musique et de Danse – Demande de subvention de fonctionnement

Rapporteur : Bernard AUBRIL

En l'absence de M. AUZOUX, M. AUBRIL présente le dossier.
M. AUBRIL donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

15. Tableaux des emplois permanents – Exercice 2006 – Création de postes

Rapporteur : Dominique de FACCIO

Mme de FACCIO présente le dossier qui fait suite à un avancement de grade.
Mme de FACCIO donne lecture de la délibération qui est adoptée avec une abstention (M. de RUSSÉ).

La séance est levée à 21h50.

M. AUBRIL rappelle que le Rapport d'Activité sera présenté le jeudi 28 septembre 2006.

M. SOULBIEU rappelle que la Commission Mixte Finances – Développement Economique a lieu le lundi 2 octobre prochain à Saint Désir.